







RÈGLEMENT 2024
CONCOURS « EMBELLISSONS NOTRE COMMUNE »

-  Ce concours est sur inscription et ouvert à toutes personnes résidant sur la Commune de Val-Couesnon.
-  Le classement est assuré par un jury extérieur à la commune et constitué de représentant élus ou non.
-  Le jury est souverain dans le choix du classement des catégories.
-  Les appréciations d'embellissement se font prioritairement à partir du domaine public (*voie ou chemin d'accès*) sauf si l'habitant a donné son accord de rentrer dans sa propriété lors de l'inscription.
-  Les lauréats ayant été primés 3 années de suite ne pourront pas participer pendant 2 années consécutives.
-  Le nombre de catégorie est de 3 comme suit :
 - Maison avec environnement
 - Pavillon
 - Façade et commerce

GRILLE DE NOTATION CONCOURS « EMBELLISSONS NOTRE COMMUNE »

CRITÈRES	NOTE
Aménagement d'ensemble <ul style="list-style-type: none">• Organisation des espaces / proportion / végétal-minéral)• Mise en valeur de la maison / propriété	/20
Qualité du patrimoine <ul style="list-style-type: none">• Diversité des végétaux• Harmonie et mariage des couleurs• Durée et degré de permanence des végétaux	/20
Technique <ul style="list-style-type: none">• Paillage• Arrosage (réserve)• Faible coût de réalisation et d'entretien• Présence d'adventices (<i>mauvaises herbes</i>) → laisser la nature s'exprimer	/20
L'Originalité <ul style="list-style-type: none">• Créativité• Thème• Mise en scène• Note d'humour	/20
Le Coup de cœur (BONUS) <ul style="list-style-type: none">• Ressenti du jury	/2